

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 27 janvier 2025, à 20 h, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour

M^{me} Emilie Dionne

M^{me} Marie-Claude Godin

M. Mario Guignard

M. Simon Fissette

M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présentes M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Chantale Guy, greffière par intérim.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

16-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

Suivi de la démarche de regroupement

ATTENDU les travaux du Comité aviseur du projet de regroupement depuis plus de deux ans;

ATTENDU les travaux et échanges visant à connaître les différentes réalités socio-économiques de chacune des municipalités;

ATTENDU l'orientation du Comité aviseur d'imprimer ses travaux d'un souci d'équité envers les populations de chacune des municipalités;

ATTENDU les préoccupations citoyennes exprimées lors des périodes de consultation;

ATTENDU les calculs effectués par M. Marcel Rodrigue appuyés par le MAMH pour le Comité aviseur dans le cadre de l'Étude sur les implications d'un regroupement municipal;

ATTENDU que le résultat de ces calculs est reproduit en annexe « A » de la présente;

ATTENDU que ces calculs reflètent les budgets et rôles d'évaluation de 2024;

ATTENDU le désir du conseil de perpétuer l'équité calculée en justes retombées fiscales pour les citoyens de la nouvelle ville;

ATTENDU qu'au moment de la création de la nouvelle ville, les données financières devront être actualisées;

ATTENDU l'imprévisibilité du contexte des subventions et de la réglementation lors de sa création de la nouvelle ville;

17-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la méthode de calculs utilisée lors de l'étude visant à déterminer les différences réelles des taux de taxation uniformisés de la taxe foncière générale des trois anciennes municipalités soit également utilisée pour le premier budget de la nouvelle ville;

ET que les différences constatées à ces trois taux soient réduites sur une période de cinq ans pour en arriver à un taux uniforme.

Avancement du règlement commun de la demande de regroupement de la nouvelle ville

ATTENDU que le règlement commun de la demande de regroupement de la nouvelle ville doit nécessairement être accompagné d'une description technique de son territoire approuvée par l'Arpenteur général du Québec;

ATTENDU que le conseil n'a pas reçu à ce jour cette description;

ATTENDU qu'une révision juridique de ce projet est en cours ;

ATTENDU que le conseil juge que le projet doit être exempt d'ambiguïtés;

ATTENDU que le texte du règlement doit exprimer avec acuité la volonté du conseil;

ATTENDU la volonté du conseil d'agir en toute transparence;

ATTENDU l'intention du conseil de communiquer l'état d'avancement du règlement commun;

18-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et des membres du conseil présents

DE PLACER sur son site internet le projet de règlement commun tel qu'en cours d'élaboration à ce jour.

Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

19-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 15.